



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 27 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Jacques DECHENAU - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS – Sébastien GRIVEL – Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Florence SCHAMBEL - Serge SANTARELLI - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE à Guy GENET
Nathalie CHEVALIER à Jacques DECHENAU
Sylvain GARREAU à François FASCIAUX
Séverine GALBRUN à Serge SANTARELLI

Secrétaire de séance : Karine REGOBIS

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 04
Votants : 29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2023/04 :

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison Familiale et Rurale de Vif, à la Maison Familiale et Rurale et à l'Espace de Formation des Métiers et de l'Artisanat de Bourgoin Jallieu

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

Délibération N°2023/04

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison Familiale et Rurale de Vif, à la Maison Familiale et Rurale et à l'Espace de Formation des Métiers et de l'Artisanat de Bourgoin Jallieu

Dans le cadre du processus de formation de jeunes vifois-ses, la Ville de Vif a été sollicitée par la Maison Familiale et Rurale de Vif ainsi que par la Maison Familiale et Rurale et l'Espace de Formation des Métiers et de l'Artisanat de Bourgoin Jallieu pour contribuer aux actions à vocation éducative mises en place au sein de leur structure.

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police municipale » en date du 13 mars 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide** :

- **D'ACCORDER** une contribution de 30 € par élève soit :
 - 300 € à la Maison Familiale et Rurale de Vif
 - 30 € à la Maison Familiale et Rurale de Bourgoin Jallieu
 - 30 € à l'Espace de Formation des Métiers et de l'Artisanat de Bourgoin Jallieu
- **DE NOTER** que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2023.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE :
Unanimité